Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DE SERVICE D'ACTION

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la santé et de la protection animales
Bureau de la santé animale
Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par :
Tél : 01-49-55-84-63
Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

Réf. Interne : BSA 1011013
MOD10.21 D 22/09/10
NOR : AGRG 1032193N

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2010-8347

Date: 14 décembre 2010

Date de mise en application :	01/01/2011
Abroge et remplace :	néant
Date d'expiration	sans objet
Date limite de réponse :	sans objet
Nombre d'annexe :	1
Degré et période de confidentialité :	tout public

Objet : Modèle de déclaration de hausse de la mortalité de coquillages par les conchyliculteurs à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Références :
-Règlement UE 175/2010 de la Commission du 2 mars 2010 portant application de la directive 2006/88/CE du Conseil en ce qui concerne des mesures de lutte contre la surmortalité des huîtres de l'espèce *Crassostrea gigas* associée à la détection de l'herpès virus de l'huître 1 µvar (OsHV-1 µvar). ;
-Code rural et de la pêche maritime, et notamment son article R.223-4-1 ;
-Arrêté ministériel du 4 novembre 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques ;
-Note de service N2010-8072 du 17 mars 2010 : Organisation des prélèvements de coquillages en cas de phénomène de hausse de la mortalité ou de signes de maladie des coquillages ;
-Note de service N2010-8092 du 2 avril 2010 : Mesures en cas de hausse de la mortalité d'huîtres creuses *Crassostrea gigas* en 2010 associée à la détection d'OsHV-1 µvar ;
-Note de service N2010-8177 du 28 juin 2010 : Mesures en cas de hausse de la mortalité d'huîtres creuses *Crassostrea gigas* : rappel et complément ;
-Note de service N2010-8201 du 26 juillet 2010 : Mesures en cas de hausse de la mortalité d'huîtres creuses *Crassostrea gigas* : dérogation aux interdictions de transferts.

Résumé : Cette note de service fixe le modèle de fiche de déclaration de hausse de la mortalité de coquillages par les conchyliculteurs à leur Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Mots-clés : coquillages, mortalité

Destinataires	
Pour exécution : DDTM :	**Pour information** : Préfets Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture Directions Inter-régionales de la Mer DD(CS)PP/DSV DRAAF/DAF ANSES IFREMER (siège) IFREMER-LNR (La tremblade) CNC SENC

Conformément à l'article R. 223-4-1 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 16 de l'arrêté du 4 novembre 2008 susvisé, tout propriétaire, toute personne ayant, à quelque titre que ce soit, la charge des soins ou la garde de mollusques observant une hausse de mortalité inexpliquée ou ayant des raisons de suspecter la présence d'une maladie exotique ou endémique, doit le signaler à l'autorité administrative compétente (DDTM).

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 4 novembre 2008 susvisé, la hausse de la mortalité se définit par l'« *accroissement inexpliqué et significatif de la mortalité au-delà du niveau considéré comme normal pour la ferme aquacole ou la zone d'élevage de mollusques concernées dans les conditions habituelles ; le niveau d'accroissement à désigner comme une hausse de la mortalité doit être convenu par l'exploitant et l'autorité compétente* ». Le caractère significatif d'une surmortalité dépend notamment de l'espèce concernée, de son stade de développement, du site et du mode de production. Le niveau considéré comme normal étant connu des conchyliculteurs, il leur donc appartient de déclarer une hausse de la mortalité à la DDTM dont ils dépendent.

Afin d'harmoniser au niveau national le formulaire de déclaration de hausse de mortalité de mollusques, un modèle est joint en annexe.

Je demande aux DDTM de bien vouloir transmettre cette instruction à leur Comité Régional de la Conchyliculture en leur demandant de bien vouloir communiquer le formulaire-type ci-joint pour une utilisation à compter de 2011.

Pour rappel, la suite à donner par la DDTM en cas de déclaration de hausse de mortalité est précisée dans les instructions DGAL/SDSPA/N2010-8072 du 17 mars 2010, N2010-8092 du 2 avril mars 2010, N2010-8177 du 28 juin 2010 et N2010-8201 du 26 juillet 2010 susvisées.

Vous voudrez bien me faire part des difficultés rencontrées dans l'application de la présente instruction.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du service de la coordination des actions sanitaires
C.V.O.

Jean-Luc ANGOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ifremer

Fiche de déclaration par un conchyliculteur d'une hausse de mortalité de coquillages à transmettre à la DDTM le plus rapidement possible après le constat de surmortalité

1 FICHE PAR PARC OU PAR LOT (si écloserie)

Selon l'espèce de coquillages concernée, le remplissage de cette fiche sera adapté.
Selon l'organisation locale, une copie de cette fiche pourra être adressée par le conchyliculteur à son CRC.
Cette fiche ne se substitue pas à la procédure REPAMO de signalement par téléphone à la DDTM.

Cette fiche est destinée à caractériser l'ampleur de la surmortalité des coquillages. Les données collectées permettront aux services techniques de l'État de diligenter au besoin des prélèvements pour analyses de laboratoire et le cas échéant pour prise de mesures préfectorales de restriction de transferts de coquillages. Par ailleurs, cette fiche pourra être valorisée, anonymement, par des organismes scientifiques en complément des études et suivis déjà réalisés. Plus ces données seront précises et nombreuses, mieux le phénomène des mortalités pourra être appréhendé. En aucun cas le professionnel concerné ne pourra se prévaloir d'un droit quelconque sur présentation de ce document

Nom et prénom : .....

Société : .....

N° de téléphone, portable ou fax :.....

CARACTÉRISTIQUES **Espèce de coquillage :** .....

Commune et Bassin : .....**N° du parc et de quartier :** .....

Date de constat de la surmortalité : .../...../ 20....

Date de mise à l'eau sur le parc : .../ ...../ 20....

Calibre ou taille(s) des coquillages concernés par la surmortalité : Taille de tamis : .....ou Numéro : .....

Origine : ☐ Captage Naturel ☐ Écloserie Diploïde ☐ Écloserie Triploïde

Origine du lot (nom du bassin naisseur ou de l'écloserie)

Année de naissance : 20.....

Site (parc, bassin...) où était situé le lot avant d'être sur ce parc : .....

Type d'élevage (poche, filière, coupelles, cordes, tubes, coquilles, à plat....) : .....

Nb d'unités sur le parc : ..... **Nb Unités/poches ou cordes :** .....

Ce lot est-il présent ailleurs : ☐non ☐oui → si oui { **N° du parc et commune** ; **subit-il aussi des surmortalités :** ☐non☐oui *(si oui, prévoir une autre fiche)*

Y a-t-il d'autres lots en élevage vous appartenant touchés à proximité : ☐non ☐ oui *(si oui, prévoir une autre fiche)*

Avez-vous déjà déclaré une surmortalité sur ce lot ou ce parc ? ☐non ☐ oui, si oui, ☐cette année ☐pas cette année

COMPTAGES SUR AU MOINS 1 POCHE OU CORDE								
	Date du comptage							
	Nombre de coquillages morts ou moribonds							
	Nombre de coquillages vivants							

OBSERVATIONS

Surmortalité en cours : ☐ non ☐ oui { **si oui, l'odeur est elle perceptible :** ☐ non ☐ oui ; **si non, date de fin de surmortalité :** ...../...../ 20...

Déroulement de la surmortalité : ☐ brutale ☐ progressive ☐ par à coups

Distribution de la surmortalité : ☐ en tâches ☐ uniforme et générale

Présence de pousse récente : ☐ non ☐ oui

Caractéristiques des coquillages morts (chair et coquilles) : ☐ aucun signe ☐ maigreur ☐ taches ☐ perforations ☐ couleur anormale des branchies ☐ fragilité (coquillages qui baillent) ☐ Bien en chair ☐ Laiteuses ☐ autres, précisez :

Dernière manipulation avant la surmortalité : Année :..... Mois/Semaine ou Marée :.....

Type de manipulation : ☐ transfert de parc ☐ retournement des poches ☐ dédoublement ☐ aller-retour au parc ☐ prégrossissement (en lanterne, pearlnet...) ☐ collage

Fait le : ...../...../ 20... **Signature :**